CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E79203** **VALABLE JUSQU'AU** **14/12/2026**

ÉDITÉ LE 20/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/12/2003

Forme juridique : SARL

Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERIGUEUX

Siret : 451 892 525 00036

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6109771

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 124025374 U 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 124025374 U 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : LES ARTISANS DE LA PIERRE

210 ROUTE SEBASTIENNE GUYOT
LA GRAVETTE
24400 SOURZAC

Téléphone : 05 53 82 34 09 **Fax :**

Portable : 06 46 22 04 10

Responsabilité légale :
BEN JEAN PIERRE GÉRANT / BEN PERRINE CO-GÉRANTE

Site Internet :

E-mail : lesartisansdelapierre@wanadoo.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 728 687 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	11	28/11/2024
2171	Taille et pose de pierre		28/11/2024
2183	Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine	2	28/11/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/10/2025 09:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.